Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250522-2025_04_17-DE

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et** Bernard VALKRE **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Françoise THOMAS et Dominique TRÉLA.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Annick PRENAT à André KLEIBER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 5 mai 2025	Le 13 mai 2025	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	30

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Dominique TRÉLA est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-04-17 Annule et remplace Délibération n°2025-01-13
Maison du terroir-Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Vell'Com
Rapporteur : Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250522-2025_04_17-DE

Suite à une erreur constatée lors du vote de la délibération n°2025-01-13, il convient d'annuler cet acte afin d'en adopter un nouveau.
Le contenu reste inchangé par rapport au contenu initial, seules les modalités de vote doivent être reprises suite à la déclaration d'élus faisant partie du conseil d'administration de l'association et ne pouvant donc prendre part au vote de l'attribution de cette subvention.

« La Communauté de communes, soucieuse de dynamiser l'activité économique sur son territoire a souhaité développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture locale à travers la construction sur la commune de Vellescot d'un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs.

La Maison du Terroir sera un lieu de vente structuré qui proposera des produits locaux variés de plusieurs exploitants tels que maraicher, négociant en viande, pisciculteur, producteur d'œufs et farines, apiculteur, fabricant de fromage, fabricant de bières, fabriquant de confiture etc… garantissant ainsi une diversité de l'offre. Un point de vente boulangerie est intégré au projet ainsi qu'un relais colis.

Une partie de l'espace est par ailleurs réservée à un espace de convivialité de type « café, bar » où seront proposés boissons et petite restauration (dégustation des produits vendus) en lien avec la terrasse extérieure.

Cette offre est construite en partenariat avec les acteurs locaux, notamment la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, les agriculteurs, les producteurs locaux ainsi que les associations locales de commerçants et artisans.

L'ensemble des services proposés par la Maison du Terroir est confié à une association dénommée « Vell'Com » pour « Vellescot Commerce ». Elle assurera la gestion du lieu via une entreprise d'insertion qui accueillera des salariés provenant essentiellement des communes de la CCST, sur un modèle équivalent au café et à la boutique existants à la gare de Delle et gérés par Chacasol.

L'ouverture de la maison du terroir était prévue initialement fin 2023. Suite à l'obtention de l'agrément, l'ouverture est programmée pour le 14 février prochain.

Afin de soutenir l'association Vell'Com dans cette ouverture et les premiers mois de fonctionnement, il est proposé de lui verser une subvention complémentaire exceptionnelle de 40 000 €. »

Le Conseil communautaire après en avoir débattu – en l'absence de Jacques ALEXANDRE, Claude MONNIER et Dominique TRÉLA- qui sont intéressés, décide :

- **De valider l'attribution de la subvention complémentaire de 40 000 € (quarante mille euros) à l'association Vell'Com,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250522-2025_04_17-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le MERCREDI 28 MAI 2025

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT